

Fiche d'informations des ressources humaines

Utilisateurs d'UMOJA

Prime de mobilité

Pour le personnel



Qui

Cette prime est octroyée aux fonctionnaires du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies appartenant à la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur, aux agents du Service mobile et aux agents des services généraux recrutés sur le plan international. Les fonctionnaires éligibles doivent être titulaires d'un engagement permanent ou continu, justifier d'une période d'au moins cinq années consécutives (période de service non interrompue) comme fonctionnaire de l'ONU ou d'une autre organisation appliquant le régime commun des Nations Unies et avoir été en poste pendant une période d'au moins un an dans divers lieux d'affectation.

Cinq années consécutives de service sont requises pour le personnel en service :

- Sur les lieux d'affectation des catégories A à E, la prime de mobilité est exigible à partir de la deuxième affectation d'une durée d'au moins un an
- Sur les lieux d'affectation de la catégorie H, la prime de mobilité est exigible à partir de la quatrième affectation, et ce, uniquement si au moins deux de ces affectations ont duré au moins une année chacune et l'ont été sur des lieux d'affectation relevant des catégories A à E.



Quoi

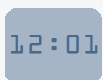
Le montant de la prime de mobilité varie en fonction de votre catégorie, de votre situation familiale (avec ou sans personnes à charge) et du nombre de déplacements géographiques que vous avez entrepris pour des périodes d'au moins un an, en particulier sur des lieux d'affectation relevant des catégories A à E. Veuillez noter que la prime cesse d'être due au bout de cinq années passées sur le même lieu d'affectation (voir la section « Quand » ci-dessous).

> Consulter l'Instruction administrative ST AI 2011/6 (plus de détails sont fournis dans l'annexe).



Pourquoi

La prime de mobilité est octroyée par l'Organisation afin d'inciter à la mobilité géographique et d'encourager les fonctionnaires à bâtir leur carrière en servant l'Organisation sur des lieux d'affectation hors Siège où celle-ci requiert les aptitudes et les connaissances d'un personnel expérimenté et dynamique.



Quand

La prime de mobilité est versée au personnel chaque mois par le biais du système de paie, pour une période de cinq ans sur le même lieu d'affectation.

LINKS



Foire aux questions



Manuel de RH



Événements de la vie professionnelle et personnelle



Aide



Glossaire

KEY REFERENCES

- Disposition 3.13 – Prime de mobilité
- ST/AI/2011/6 et ST/AT/2011/6/Amend.1 – Prime de mobilité et de sujétion

Où *

*selon le cas



Hors-ligne



Autres systèmes

Bien que les fonctionnaires éligibles n'aient besoin d'entreprendre aucune démarche pour recevoir la prime de mobilité, vous devez toujours veiller à ce que vos informations personnelles soient tenues à jour sur le portail libre service Umoja pour les employés.

1.
2.
3.

Comment*

Votre partenaire des ressources humaines (Bureau du personnel / Spécialiste des ressources humaines) veillera à l'exactitude des données relatives à votre mobilité à l'occasion d'une affectation ou d'un changement du lieu d'affectation.

*à confirmer selon le deployment d'Umoja

Si Umoja est déployé sur votre lieu d'affectation (dans le cas contraire, adressez-vous à votre Bureau local des ressources humaines), le partenaire des ressources humaines recevra une notification émise par le système Umoja afin d'activer votre 'indicateur de mobilité' dès que vous remplissez les critères d'éligibilité indiqués pour cette prime.

La prime de mobilité sera calculée dans Umoja sur la base de l'indicateur de mobilité et de votre profil, et vous percevrez une prime mensuelle qui figurera également sur votre feuille de paie électronique.

LINKS



Foire aux questions



Manuel de RH



Événements de la vie professionnelle et personnelle



Aide



Glossaire

KEY REFERENCES

- Disposition 3.13 – Prime de mobilité
- ST/AI/2011/6 et ST/AT/2011/6/Amend.1 – Prime de mobilité et de sujétion

Avertissement : Cette fiche d'information a été conçue uniquement à des fins informatives. Les instructions administratives relatives au Statut et règlement du personnel des Nations Unies sont les documents de référence sur ces questions. Veuillez noter que cette note est une version avancée et que tous les liens et références listés ne sont pas tous encore disponibles.

Révision 1.1 25 Juillet 2014